

Québec, vendredi 22 janvier 1982



**Manif contre la loi 101**  
 Une centaine d'anglophones ont manifesté hier à Montréal, devant les bureaux de l'Office de la langue française. Ils ont voulu protester contre la loi 101 (charte de la langue française). Si on en juge par le libellé de leurs pancartes, les anglophones (du groupe Un Québec pour tous) se sentent "prisonniers de la police de la langue". C'est l'office qui, selon eux, joue le rôle de la "police".

## Deniger a trouvé peu de contribuables chanceux



richard daignault  
à Ottawa

Pierre Deniger, le député libéral de La Prairie, en a sorti une bonne cette semaine.

On se rappellera que le ministre des Finances, Allan MacEachen, avait déclaré, lors de la présentation de son budget, que 12 millions de citoyens jouiraient d'une baisse d'impôt alors que 800.000 autres subiraient une augmentation.

Après avoir rencontré des dizaines d'électeurs au cours de ses vacances parlementaires Deniger a admis qu'il était passablement déprimé.

Il a déclaré à un journaliste: "Je n'ai pas rencontré un seul citoyen du groupe des douze millions mais j'en ai vu plusieurs de celui des 800.000".

Un bon nombre de députés libéraux reviennent de leurs vacances pour la reprise de la session parlementaire la semaine prochaine. Les nouvelles qu'ils rapportent de leurs circonscriptions sont mauvaises.

C'est à se demander ce qui arrivera de MacEachen. Il s'était acquis la réputation d'être habile, rusé, capable de se sortir de n'importe quelle difficulté.

Mais son budget fut un tel fiasco qu'il dut en modifier des éléments importants. La tempête toutefois n'est pas apaisée.

### Opposition au budget

L'opposition prépare un assaut concerté contre le budget dès la reprise de la session.

Le chef néo-démocrate Ed Broadbent et le chef conservateur Joe Clark se montrent particulièrement agressifs.

Broadbent est motivé par la remontée importante de la popularité de son parti dans les sondages, remontée d'autant plus intéressante qu'elle fait plus que compenser les baisses enregistrées au cours du débat constitutionnel.

Quant à Clark son leadership déjà précaire a besoin d'un coup d'éclat.

Alors que la popularité libérale s'effondre, les conservateurs ne comprennent pas pourquoi la leur diminue également et la seule explication que plusieurs d'entre eux donnent identifie Clark comme étant la cause principale de cette faiblesse.

Le premier ministre Pierre Trudeau se prépare à faire face à la tempête parlementaire qui s'annonce.

Il semble qu'il ait décidé personnellement de défendre sa politique économique si l'on en juge par le bruit qui entoure les préparatifs pour le discours qu'il doit prononcer à Toronto le 29 janvier sur les problèmes économiques de la nation.

Mais la position de Trudeau n'est pas aussi solide dans son parti qu'elle l'était il y a quelques mois, à peine, alors qu'il gagnait son pari sur le rapatriement de la constitution.

### Le successeur de Trudeau

Les dernières semaines ont été fertiles en spéculations sur les successeurs possibles de Trudeau.

Un des noms dont on n'ose parler ouvertement pour le moment, comme successeur, est celui de Ed Schreyer, le gouverneur général du Canada, qui n'est âgé que de 46 ans.

Schreyer est un ancien premier ministre néo-démocrate du Manitoba. C'est Trudeau qui l'a nommé à la plus haute fonction hiérarchique du Canada à la veille de l'élection fédérale de 1979 qui devait amener la chute du gouvernement libéral et l'arrivée au pouvoir de Clark.

Les déclarations de plus en plus politiques que fait Schreyer depuis quelque temps semblent indiquer chez lui des préoccupations assez éloignées de la neutralité vice-royale qui plane normalement sur ses fonctions rituelles.

### Plus de salaire pour sénateurs et députés

Si l'inflation ronge vos revenus les députés et sénateurs fédéraux, eux, jouiront très bientôt d'une substantielle augmentation de leur salaire.

Les députés sont payés \$43.800 et reçoivent en plus une allocation non taxable de dépenses de \$14.700. Les sénateurs reçoivent un salaire de \$43.800 et une allocation non taxable de \$7.200.

Selon une formule d'indexation au coût de la vie ces montants seront augmentés rétroactivement au 1er janvier, de cette année.

On estime que les salaires des députés atteindront \$64.000 (salaire et allocation). Ce sera une augmentation de \$6.000 par rapport au \$58.000 qu'ils reçoivent depuis l'an dernier.

Les sénateurs verront leur salaire passer de \$51.000 à \$58.000.

Les ministres gagnent plus. Le salaire du pre-

**DOCTEUR BAIGNOIRE**

Procédé exclusif  
 Mondialement reconnu

- émaillage
- polissage
- réparation d'écaillures

Baignoire  
 Lavabo  
 Toilette

Estimation gratuite  
 345, boul. Bastien  
 Neuchâtel, Québec  
 843-2034

Depuis 1952

## Clark forcera le retrait du budget

NEPEAN, Ont. (d'après PC) — Dès la reprise de la session, lundi aux Communes, le Parti conservateur mettra tout en oeuvre pour forcer le gouvernement libéral à retirer le budget déposé en novembre par le ministre MacEachen.

Tel est du moins l'engagement pris hier par le leader conservateur Joe Clark devant une foule d'environ 500 sympathisants. Cette assemblée en banlieue d'Ottawa clôturait la série d'audiences publiques que tiennent les conservateurs depuis deux semaines sur les changements à apporter au budget du 12 novembre dernier.

Nous allons être aussi déterminés là-dessus que lors du débat sur la constitution, a-t-il indiqué rappelant les modifications arrachées aux libéraux sur la résolution constitutionnelle.

Poursuivant son discours, devenu rapidement une déclaration de guerre au ministre MacEachen, le leader tory

a dénoncé l'intention du gouvernement de changer le fondement de l'économie du pays avec un tel budget. "Ce budget n'est pas seulement un désastre économique mais aussi une atteinte à la démocratie", a-t-il dit accusant les libéraux d'accuser ainsi les individus et les entreprises à la folie.

Selon M. Clark en hypothéquant l'avenir de l'économie du pays pour arracher plus d'argent aux contribuables, le ministre des Finances Allan MacEachen a rendu des milliers de Canadiens inquiets de leur destin personnel.

"Les syndicats nous ont dit que ces taxes nouvelles ne pourront qu'apporter plus d'inflation puisque leurs membres négocieront des salaires supérieurs afin de compenser ces pertes", a dit M. Clark, selon qui il demeure "inquiétant" que de tels programmes soient considérés comme des "échappatoires".

## Les tactiques du fédéral qualifiées de "belliqueuses"

OTTAWA (d'après PC) — Le fédéral utilise des "tactiques belliqueuses" a commenté hier le ministre des Finances de la Saskatchewan, Ed Tchorzewski.

Le ministre qualifiait ainsi la méthode utilisée par Ottawa pour convaincre les provinces de réduire le montant de la péréquation qui leur sera dorénavant versée par le fédéral.

Les sous-ministres des Finances du fédéral et des provinces se sont rencontrés hier à Ottawa, et une rencontre des ministres des Finances est prévue pour aujourd'hui. Le but de ces rencontres est d'en venir à une entente entre le fédéral et les provinces sur les programmes à frais partagés et la péréquation.

Si l'on se fie à l'atmosphère de la rencontre au niveau des sous-ministres, l'heure n'est pas à l'entente à Ottawa.

Le ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen, doit présenter ce matin à ses homologues provinciaux réunis à Ottawa un compromis sur la modification de la formule servant à déterminer les paiements de péréquation.

Cette nouvelle formule comprendrait, entre autres éléments, un plancher limitant sur une base annuelle les pertes que pourrait subir une province à cause de la nouvelle formule, a confirmé hier un porte-parole du ministère fédéral des Finances.

Dans le budget du 12 novembre, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de modifier la formule de péréquation qui permet de réduire l'écart entre les provinces riches et les provinces pauvres.

Cette nouvelle formule modifierait la mesure de la capacité fiscale des provinces et fixerait la mesure de péréquation en regard de la capacité fiscale de l'Ontario. Six provinces bénéficieraient ainsi des paiements de péréquation soit: Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Edouard, la Nou-

velle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et le Manitoba.

Plusieurs provinces s'étaient vivement opposées au fait qu'on lie ainsi leur sort au développement économique de l'Ontario.

### Points fondamentaux

Peu de progrès semble cependant possible sur le deuxième point à l'ordre du jour de la réunion des ministres des Finances d'aujourd'hui: le financement des programmes établis.

Le budget du 12 novembre annonçait l'intention de réduire de \$5,7 milliards ses transferts aux provinces au cours des cinq prochaines années.

"Je serais extrêmement surpris s'il y avait un accord à cette réunion", a déclaré hier le ministre des Finances du Manitoba, M. Victor Schroeder.

Toute la question des paiements de transfert devra être discutée par les premiers ministres quand ils se réuniront à Ottawa au début de février pour parler d'économie.

### Avant le 31 mars

Les paiements de transfert ne sont pas à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres, et M. Trudeau avait déjà indiqué qu'il voulait que cette question soit réglée avant la conférence, mais plusieurs provinces, dont le Manitoba, ont exprimé leur intention de la soulever à cette occasion.

Enfin, un porte-parole du ministère fédéral des Finances, indiquait hier que le gouvernement avait toujours l'intention de faire adopter par les Communes avant le 31 mars prochain, la législation concernant la formule de péréquation.

Le gouvernement fédéral considère que la formule actuelle est inacceptable et n'a aucunement l'intention de s'en tenir au statu quo pour une autre année, comme le suggéraient quelques provinces.

mier ministre atteindra \$120.000 et celui de Clark friserait le \$100.000.

### Une baisse plutôt qu'une hausse

J'avais écrit, cette semaine, que la Banque du Canada augmenterait son taux d'intérêt. Elle l'a, au contraire, réduit d'une mince fraction.

Le quotidien torontois "The Globe and Mail" écrivait hier matin: "Le consensus veut que la Banque du Canada empêche les taux d'intérêt d'augmenter cette semaine, pour des raisons d'ordre politique. Mais si la banque permettait un léger fléchissement, aujourd'hui, elle fera les manipulations nécessaires

pour une remontée équivalente la semaine prochaine".

Les taux d'intérêt demeureront donc élevés. Le nouveau tsar fédéral du développement économique, le sénateur Bud Olson, disait, à Montréal, la semaine dernière:

"Les taux de chômage et d'intérêt sont beaucoup trop élevés et le taux de croissance a chuté. Selon toute vraisemblance, cette situation se maintiendra pendant une bonne partie de l'année, au Québec et dans le reste du pays, car nous demeurons sous l'influence de problèmes auxquels sont confrontés nos principaux partenaires commerciaux, plus particulièrement les États-Unis".



Ronald Martland, 75 ans, juge à la Cour suprême du Canada, se retirera le 10 février.



Le successeur possible du juge Martland, le juge Bertha Wilson, de la cour d'appel de l'Ontario.

## Une femme serait nommée juge à la Cour suprême

OTTAWA (d'après PC) — Après 106 ans d'existence, la Cour suprême du Canada connaît peut-être son préjuge féminin, le 10 février prochain. Me Bertha Wilson, juge de la cour d'appel de l'Ontario semble la candidate la plus plausible.

Le juge Roland Martland doit se retirer le 10 février parce qu'il aura 75 ans.

Les pressions se font fortes pour le remplacer par une femme, surtout que le président Ronald Reagan a nommé Mme Sandra O'Connor à la Cour suprême des États-Unis.

Cette femme, de plus, proviendra probablement de l'Ontario, si l'on suit, cette fois, la tradition.

En vertu de la loi, trois civilistes doivent faire partie du tribunal. Ils viennent toujours du Québec. Par tradition, il y a de plus trois juges de l'Ontario, un de la région atlantique et deux de l'Ouest.

Or, il n'y a actuellement que deux juges de l'Ontario à la Cour suprême du Canada.

### Un homme

Si c'est un homme qui est nommé, on mentionne surtout les noms des juges Charles Dubin, 59 ans, de la cour d'appel de l'Ontario, et Gerald Le Dam, 57 ans, de la cour fédérale d'appel.

Si c'est une femme, il y a deux candidates de la Saskatchewan. Ce sont les juges Mary Batten, 60 ans, de la cour du banc de la reine, et Mary Carter, 58 ans, de la cour de district.

La favorite est cependant le juge Bertha Wilson, 58 ans, de la cour d'appel de l'Ontario. Mme Wilson est une diplômée de la faculté de droit de l'Université Dalhousie, à Halifax. Elle s'est par la suite installée à Toronto.

En 1975, elle est devenue la première femme à être nommée à une cour d'appel provinciale. Le salaire des juges de la Cour suprême du Canada s'élève à \$86.600 par année.

**CRAVEN "A" et LE SOLEIL**

vous invitent à participer au concours

**LE DUCHÉ ROYAL**

Le prix de 500 \$ en argent sera attribué parmi les bonnes réponses reçues d'ici le 5 février 1982.

**LA REINE DU CARNAVAL 1982 SERA DE QUEL DUCHE?**

REGLEMENTS DU CONCOURS: 1 — Remplissez ce coupon et postez-le à l'adresse indiquée. 2 — Le nom du gagnant sera publié dans Le Soleil quelques jours après le tirage. 3 — Les employés du journal Le Soleil et de Craven "A", ainsi que leur famille immédiate ne peuvent participer à ce concours. 4 — Les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement ont été payés. 5 — Un litige quant à la conduite et l'attribution du prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.

Cochez le duché de votre choix, remplissez ce coupon et faites-le parvenir à l'adresse suivante:

**Concours Le Duché Royal**  
**LE SOLEIL** C.P. 15.800, QUEBEC G1K 8A8

Le Duché Royal sera  Montporency  Cartier  Montcalm  
 Lévis  Laval  Frontenac  Champlain

NOM \_\_\_\_\_  
 ADRESSE \_\_\_\_\_  
 VILLE \_\_\_\_\_  
 CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TEL. \_\_\_\_\_

Mousse d'urée formaldéhyde

# Les victimes songent à évacuer leurs maisons

par Vianney DUCHESNE

Les dangers de la mousse isolante d'urée formol sont tels que les victimes n'écartent pas la possibilité de réclamer une pré-enquête criminelle et l'évacuation générale des maisons isolées avec ce produit. Entre-temps, on demande aux médecins de se regrouper en équipes multidisciplinaires

pour analyser en profondeur les dossiers médicaux des victimes afin d'apporter plus de lumière sur les effets néfastes de ce matériau.

En effet, le porte-parole du Regroupement des victimes de la région 03, M. Jacques Revelin, a révélé, hier, au cours d'une conférence d'information, que jusqu'à maintenant l'étude de 2,000 dossiers médicaux au

Québec a démontré que 70 pour 100 des cas sont jugés médicalement modérés à graves. A la suite de ce constat, le comité inter-ministériel québécois serait en train de réévaluer l'ensemble du programme québécois de dépannage. Il serait question d'y investir plus, peut-être au-delà de \$10 millions, pour venir en aide aux victimes.

En fait, explique M. Revelin, les milieux gouvernementaux seraient de plus en plus inquiets face à la toxicité des différents produits utilisés pour fabriquer la mousse isolante maintenant interdite par le gouvernement fédéral. Qui plus est, le Dr Albert Nantel, directeur du centre de toxicologie du Québec, croit que un ou des produits chimiques utilisés seraient hautement toxiques. A ce sujet, M. Revelin a ajouté que certains indices permettent même de supposer que ces produits étaient déjà interdits à l'époque où ils étaient employés.

Si tel était le cas, souligne M. Revelin, leur utilisation constituerait donc un acte criminel. Si on réussit à établir cette preuve, on demandera alors une pré-enquête à partir des articles 176 et 212 du code criminel.

**Peu de cas de la santé**

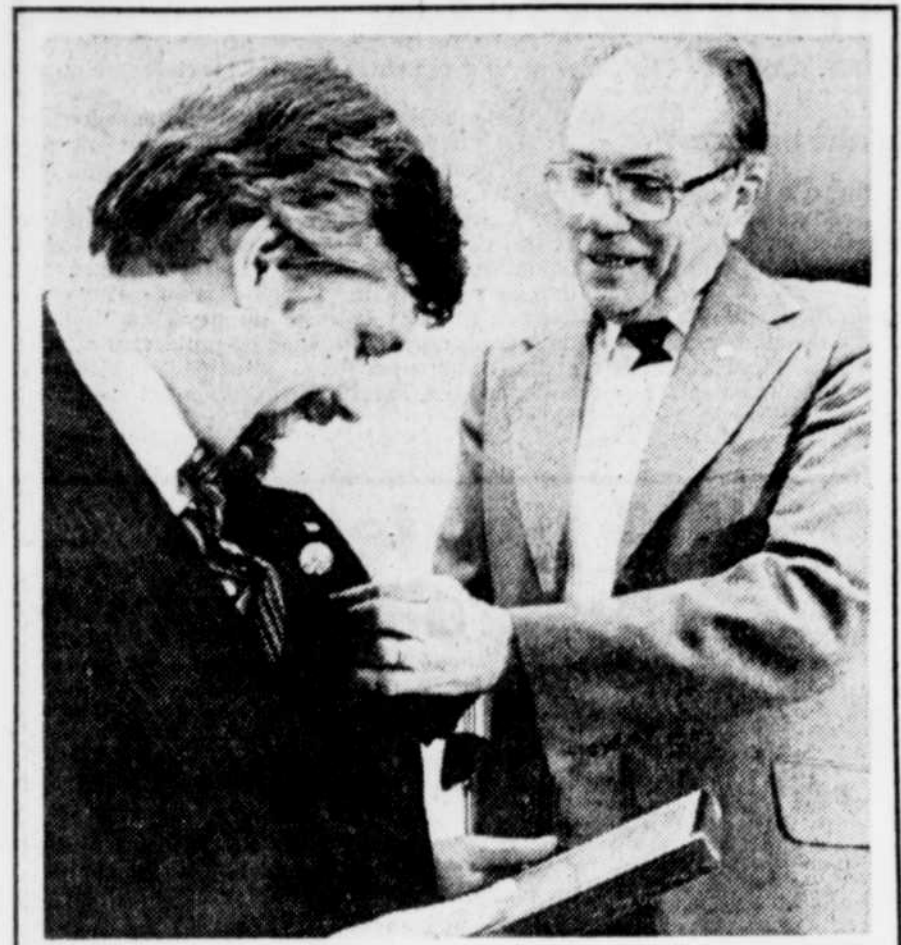
Il semble bien, selon les propos de M. Revelin, que peu de gouvernements se préoccuperaient réellement de la santé des victimes. En fait, il n'y aurait qu'au Québec que l'on aurait entrepris, grâce à la sensibilisation du Dr Nantel, la compilation de tous les dossiers médicaux. Deux hôpitaux de Montréal viennent d'emboîter le pas au centre de toxicologie du Centre hospitalier de l'université Laval. M. Revelin espère que des équipes de médecins des hôpitaux de la région de Québec acceptent aussi de se pencher plus profondément sur l'étude de certains dossiers jugés critiques.

Quant au Dr Nantel, il désire arriver à déterminer la composante exacte de la mousse isolante et l'effet de chacun des produits. Pour ce faire, il souhaite que toutes les victimes fassent un prélèvement du matériau dans leurs murs et le place dans un contenant bien hermétique en attendant de le faire parvenir au centre de toxicologie quand ce dernier sera en mesure de le recevoir. Le produit utilisé n'aurait pas la même composition partout, ce qui complique encore d'autant la tâche des chercheurs. En tout cas, on a mis la main sur un contenant d'agent mousses concentré de Rapco Foam oublia sur un chantier par un installateur; on espère que son analyse apportera des réponses à certaines questions.

Jusqu'à maintenant, 5,000 dossiers ont été ouverts au Québec sur un nombre possible de 50,000 unités d'habitation. Dans la région 03, M. Revelin estime que les 300 victimes connues

représentent 10 pour 100 de l'ensemble des gens touchés. La cour fédérale a reçu l'inscription de 280 poursuites, mais les chiffres ne sont pas disponibles pour la cour supérieure du Québec. Tout de même, chose certaine, le porte-parole du regroupement de la région 03 déplore le fait que des victimes ne perçoivent pas la gravité de la situation et négligent de préserver leurs droits.

Finalement, même si c'est la mousse que l'on veut voir sortir de la maison, M. Revelin se demande si les habitants eux-mêmes ne devront pas précéder cette étape. Devant la crainte suscitée par ces gaz, on pense de plus en plus que l'évacuation générale des maisons deviendra la solution en attendant d'enlever le produit. Médicalement, il n'y a pas encore de solution pour contrecarrer les effets toxiques de la mousse tout comme scientifiquement il n'y a pas non plus de moyen pour la neutraliser.



Le Soleil, André Pichette

**Diplôme de non-fumeur**

Le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, détient maintenant un diplôme de non-fumeur. Le certificat lui a été remis hier par le Dr Lionel Montminy, président de l'Association pulmonaire du Québec, lors d'une cérémonie préliminaire à la semaine des non-fumeurs. Cette semaine se tiendra cette année du 24 au 30 janvier sous le thème "En marche vers un avenir sans fumée". M. Johnson a cessé de fumer il y a quelques années après avoir été atteint d'une pneumonie. La principale manifestation de la semaine des non-fumeurs aura lieu mercredi prochain alors que l'Association pulmonaire lancera un appel à tous les fumeurs, les invitant à s'abstenir de fumer pendant 24 heures.

## Un professeur quitte Laval à cause des effets de l'isolant

par J.-C. RIVARD

C'est à regret que le conseil de l'université Laval a dû accepter, cette semaine, la démission de M. Bernard Motulsky, directeur du département d'information et de communication de la faculté des arts.

Le regret de l'université est d'autant plus grand que M. Motulsky, actuellement en congé de maladie à la suggestion de ses médecins, a vu sa santé compromise pour avoir vécu dans une maison isolée avec de la mousse d'urée formaldéhyde. Il est le premier professeur de l'université formellement identifié comme victime de la "MIUF", a-t-on commenté, hier, au Syndicat des professeurs.

**Jacques Rivet**

Par contre, le conseil universitaire a invité l'inventeur du "journal binaire", M. Jacques Rivet, à assumer la succession du professeur Motulsky.

Bachelier en sciences économiques (Montréal), diplômé de l'Institut français de presse et des sciences de l'information (Paris) et docteur en sciences politiques (Laval), M. Rivet enseigne à Laval depuis 1968. Il est professeur agrégé depuis 1977 et l'auteur d'une "Grammaire du journal politique" (1979).

Il est actuellement professeur de journalisme au programme de maîtrise du département de sciences politiques; et est engagé dans des pourparlers susceptibles de donner naissance à un programme de maîtrise en journalisme s'adressant plus spécialement aux journalistes présentement en exercice.

**Bernard Motulsky**

Québécois d'origine française, Bernard Motulsky possède une formation à la fois juridique (Aix-en-Provence) et philosophique (Paris-Nanterre et Laval). Il est particulièrement connu pour les travaux

auxquels il a été associé relativement à la publicité, à la protection du consommateur et aux sciences de la communication. On l'a notamment vu à la tête du poste de radio CKRL-MF et consultant auprès de la Télé-Université pour la mise sur pied de certains cours. Il fut associé aux travaux du Groupe de recherche en épistémologie génétique (GREG).

Plus récemment, en octobre, le professeur Motulsky fut l'un des artisans de la création d'une section québécoise de l'Association de la recherche en communication.

Domicilié sur le chemin des Foulons, il avait fait isoler sa maison avec de la "MIUF". La santé de ses enfants et de son épouse a d'abord été affectée, sans que les médecins puissent définir la cause de cette situation. Sa propre santé fut aussi compromise. Les récentes découvertes sur les effets négatifs de la "MIUF" l'ont alors obligé à abandonner définitivement sa propriété.

Aux côtés du collègue journaliste Jacques Revelin, Bernard Motulsky est actuellement l'un des plus ardents défenseurs des victimes de cet isolant, sur la scène québécoise.

**Autres nominations**

En annonçant le départ de M. Motulsky et la nomination de son successeur, M. Rivet, le conseil universitaire de Laval a aussi procédé à d'autres nominations.

Ainsi, le docteur François Gagné a été nommé à la direction du département de pathologie de la faculté de médecine.

Mme Thérèse Laferrière a été désignée directrice du département de psychopédagogie de la faculté des sciences de l'Éducation.

M. Robert Cailliot est le nouveau directeur du département d'informatique de la faculté des sciences et de génie.

Enfin, le théologien Jean-Claude Filteau a été invité à siéger à la Commission des affaires étudiantes.

**ELECTRO VENTE FOYERAMA**

*vente*

A voir à notre magasin Eaton des Galeries de la Capitale. Nous vous offrons un vaste choix de divans-lits, matelas et chaises inclinables. Rayons 270 et 271

MAINTENANT ET JUSQU'AU 23 JANVIER

**30.00 DE RABAIS!**

**Congélateur coffre Viking Eaton FC0731W**  
Capacité de 212 litres (7.5 pi.cu.) ou 119 kg (263 lb). Serrure de sécurité, clé, panier et diviseur, indicateur lumineux de marche, isolation de 2 1/2" de mousse, émail de polyester. Prix courant Eaton 349.95

**319.95 ch.**

Non représentés:  
**Congélateur coffre FC0531** de 146 litres (5.2 pi.cu.) **20.00 de rabais**, Prix courant Eaton 299.95

**279.95 ch.**

**Congélateur FC1231** de 342 litres (12.1 pi.cu.) **40.00 de rabais**, Prix courant Eaton 409.95

**369.95 ch.**

**Congélateur FC1831** de 512 litres (18.1 pi.cu.) **50.00 de rabais**, Prix courant Eaton 449.95

**399.95 ch.**

**40.00 DE RABAIS!**

**Lave-vaisselle Viking Eaton DC621W**  
Modèle adaptable de 8 cycles: court, régulier, rinçage d'attente, rinçage-séchage, chauffe-assiettes, gros lavages, cycle pour casseroles, cycle économiseur d'énergie. Ventilateur de séchage, 2 indicateurs lumineux d'opération, broyeurs d'aliments mous, 3 niveaux de lavage, dessus de vinyle laminé avec planche à découper, 2 distributeurs de détergent et de produits de rinçage. Blanc, Amande. **10.00 en sus**.

Prix courant Eaton 539.95

**499.95 ch.**

Non représentés: modèle encastré **DU651** aux mêmes caractéristiques que le modèle précédent mais sans le dessus et les côtés. **39.96 de rabais**.

Prix courant Eaton 499.95

**459.99 ch.**

**30.00 À 40.00 DE RABAIS**

**Sèche-linge compact Viking Eaton ED125W**  
Capacité de 8 lb et fonctionnant sur courant de 110 volts. 3 cycles: régulier programmable jusqu'à 160 minutes, reposage permanent et duvetage programmable jusqu'à 20 minutes. Env. 34 po. x 24 po. x 24 po. Blanc, Amande. **10.00 en sus**.

Prix courant Eaton 369.95

**339.95 ch.**

**Machine à laver compacte Viking Eaton EW225W**  
Capacité de 8 lb. 4 cycles. 2 combinaisons de vitesse pour lavage-essorage. 5 combinaisons de température pour le lavage-rinçage (installation permanente). Niveau d'eau infini. Distributeur d'assouplisseur pour le tissu. Env. 34 po. x 24 po. x 24 po. Blanc, Amande. **10.00 en sus**.

Prix courant Eaton 569.95

**529.95 ch.**

**50.00 DE RABAIS!**

**Machine à coudre Viking Eaton**  
Modèle EZ-65 offrant 9 points intégrés dont 4 points extensibles. Dévidoir rotatif, bras libre permettant de coudre plus facilement cols et poignets. Moteur à 2 vitesses. Eaton, aux Galeries de la Capitale seulement. Rayon 570.

Prix courant Eaton 469.95

**419.95 ch.**

**Machine à coudre Viking Eaton**

Modèle EZ-65 offrant 9 points intégrés dont 4 points extensibles. Dévidoir rotatif, bras libre permettant de coudre plus facilement cols et poignets. Moteur à 2 vitesses. Eaton, aux Galeries de la Capitale seulement. Rayon 570.

Prix courant Eaton 469.95

**419.95 ch.**

**Sèche-linge compact Viking Eaton ED125W**

Capacité de 8 lb et fonctionnant sur courant de 110 volts. 3 cycles: régulier programmable jusqu'à 160 minutes, reposage permanent et duvetage programmable jusqu'à 20 minutes. Env. 34 po. x 24 po. x 24 po. Blanc, Amande. **10.00 en sus**.

Prix courant Eaton 369.95

**339.95 ch.**

**Machine à laver compacte Viking Eaton EW225W**

Capacité de 8 lb. 4 cycles. 2 combinaisons de vitesse pour lavage-essorage. 5 combinaisons de température pour le lavage-rinçage (installation permanente). Niveau d'eau infini. Distributeur d'assouplisseur pour le tissu. Env. 34 po. x 24 po. x 24 po. Blanc, Amande. **10.00 en sus**.

Prix courant Eaton 569.95

**529.95 ch.**



Le Soleil, Yvon Monyran

M. Raymond Gosselin a été nommé délégué général du Québec à New York.

### Québec nomme un délégué à New York



**LE MONDE DES FONCTIONNAIRES**  
ghislaine rheault

La délégation générale du Québec à New York ne sera plus déserte à compter du 9 février prochain.

Le Conseil des ministres a entériné en effet la nomination — attendue depuis quelque temps — de M. Raymond Gosselin au poste de délégué général du gouvernement du Québec. Gosselin était président de l'Office de la langue française.

La délégation était déserte depuis plusieurs mois par suite de la nomination du précédent délégué, M. Richard Pouliot, au poste de sous-ministre associé à l'Énergie et aux Ressources.

Cette vacance à New York a d'ailleurs provoqué des critiques dans la presse, notamment sous la signature de l'éditorialiste du Devoir, Mme Lise Bissonnette, qui y voyait le signe du peu de cas fait à Québec des relations économiques avec les États-Unis, le siège new-yorkais pouvant être assimilé à l'ambassade du Québec aux États-Unis.

En plus d'être privée de délégué général, la mission de New York a été sans chargé d'affaires et sans responsable des communications pendant plusieurs mois.

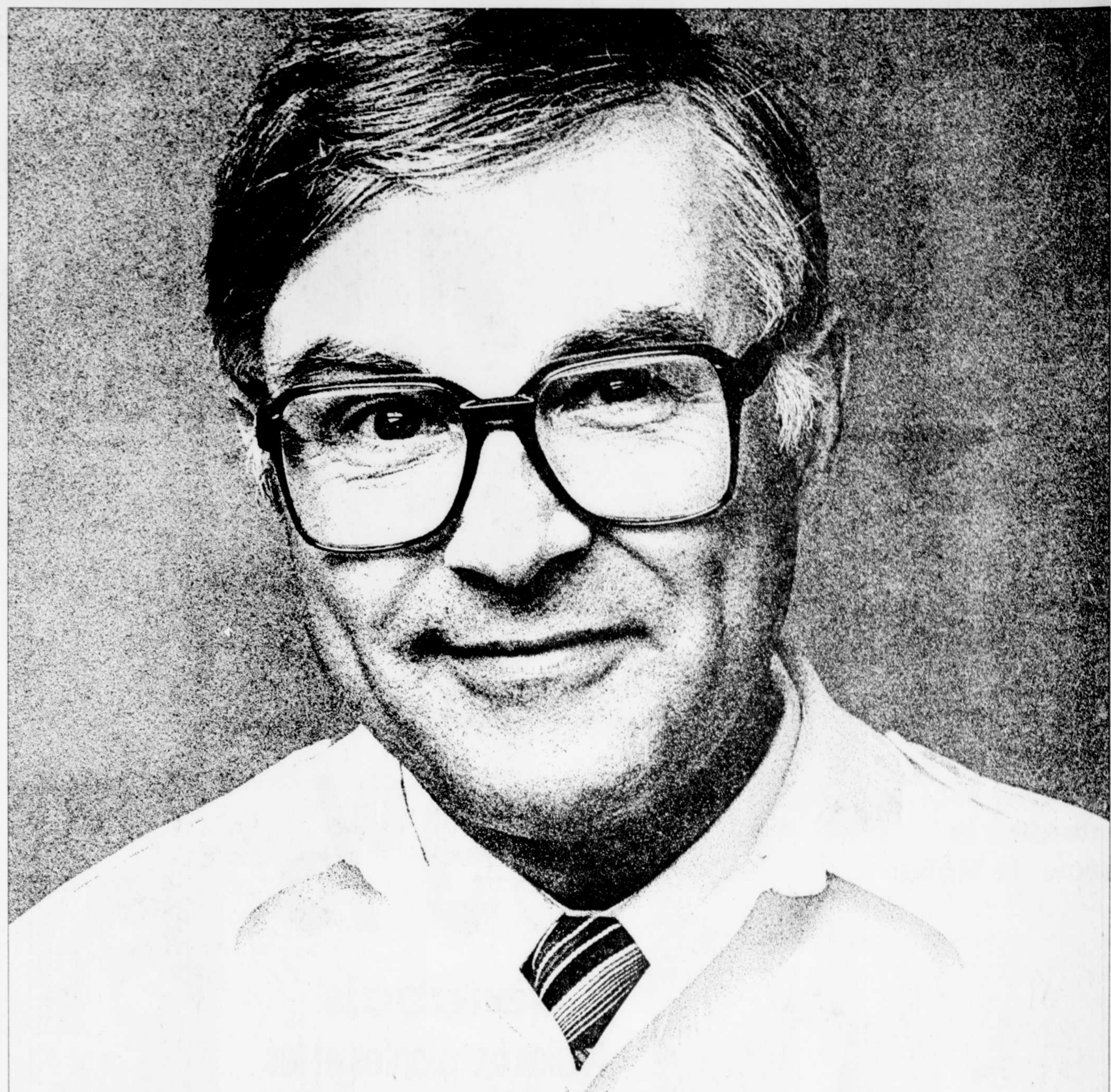
En octobre, dans un éditorial, Mme Bissonnette dénonçait vertement le "déséquilibre scandaleux" régnant entre les échanges du Québec avec les États-Unis et les échanges avec la France, déséquilibre qui "évoquait de façon cinglante les vieux atavismes du Québec: peur de sortir des sentiers battus, refuge dans l'action culturelle au détriment de l'action économique, crainte de la barrière linguistique".

La feuille de route du nouveau délégué général, âgé de 54 ans, témoigne de ses intérêts autant dans le champ culturel que dans le domaine de l'économie. Avant d'être président de l'Office de la langue française, il a occupé plusieurs postes au Canadien national, au Québec et en Ontario. Il a été d'abord agent de l'expansion industrielle à Québec pour devenir plus tard directeur du secteur de Champlain avec bureaux à Montréal, New York, Boston et enfin directeur régional du marketing de 1972 à 1977.

Eaton, Place Ste-Foy et aux Galeries de la Capitale  
Rayons 257, 259, 556.  
Venez ou téléphonez 653-9331

**EATON**

**Support pour appareils compacts**  
Fait de métal résistant et facile à assembler. Modèle 173988.  
Prix Eaton **49.95 ch.**



## UNE CONVERSATION AIDE PARFOIS À SOULAGER BIEN DES MAUX

**P**arke-Davis est un fabricant de spécialités pharmaceutiques; nous savons fort bien que votre connaissance des médicaments peut être aussi importante que la qualité des produits eux-mêmes.

Quand vous souffrez de maux qui surviennent fréquemment, tels que maux de tête, rhumes, sinusites ou malaises d'estomac, les produits vendus au comptoir peuvent s'avérer utiles pour soulager les symptômes et améliorer votre bien-être. Il est cependant important de connaître le rôle du médicament dans l'organisme, surtout si vous souffrez d'une affection chronique comme d'hypertension, de maladie cardiaque, de diabète ou si vous prenez déjà un médicament d'ordonnance. C'est pour ces raisons que vous devriez demander l'avis du pharmacien sur le médi-

cament que vous désirez utiliser.

Si vous ne savez pas quel produit choisir parmi ceux étalés sur les rayons, le pharmacien pourra vous aider à faire le choix. Il pourra aussi vous dire quel produit constitue le meilleur achat. Aucune personne n'est mieux qualifiée que le pharmacien pour vous renseigner sur les médicaments. Sa formation professionnelle de quatre ans en plus d'une vaste expérience en font un expert dans ce domaine. C'est pourquoi nous, à Parke-Davis, exigeons que nos produits ne soient vendus qu'en pharmacie. Nous sommes d'avis que le rôle du pharmacien est important dans un programme de soins de santé.

Depuis plus de cent ans, Parke-Davis est un des chefs de file parmi les maisons pharmaceutiques d'envergure mondiale qui se dévouent à la recherche. Plusieurs de nos produits issus de cette recherche ne sont disponibles que sur

ordonnance pour le traitement de maladies plus graves. Parke-Davis est aussi un des chefs de file canadiens dans le domaine des produits grand public. Vous connaissez probablement les noms des produits Benylin, Caladryl, Gelusil, Sinutab, Anusol, Mylanta et Pardec qui jouent un rôle important dans les soins personnels de santé.

Au cours des prochaines années, c'est à vous qu'incombera la responsabilité d'établir votre programme personnel de bons soins de santé.

Même si vous n'avez pas de prescription médicale à faire exécuter, n'hésitez pas à demander l'avis du pharmacien. Il possède des connaissances précieuses pour votre santé et celle de votre famille. Il suffit simplement de lui en parler.

**PARKE-DAVIS**

Parke-Davis Canada Inc. Scarborough, Ontario

**CONSULTEZ VOTRE PHARMACIEN**

# Brutalité policière: les juges délibèrent

par Michel TRUCHON

Deux membres de la Commission de police du Québec ont entendu hier les témoignages concernant une prétendue affaire de brutalité dont un soudeur de Vallée-Jonction prétend avoir été victime et impliquant trois agents du poste de la Sûreté du Québec à Saint-Malachie.

Le juge Denys Dionne et le commissaire Pierre Laforest ont décidé, à l'issue de l'enquête publique, d'étudier plus à fond la preuve entendue avant de faire connaître leurs conclusions.

L'incident est survenu dans l'avant-midi du 10 mars 1981, sur la route 277, près de Saint-Léon-de-Standon, après l'arrestation d'un automobiliste, consécutive à une manœuvre jugée dangereuse.

Gildor Fortier, âgé de 22 ans, de Vallée-Jonction, connaissait bien les agents du poste de la SQ à Saint-Malachie. "Quand ils se mettent sur quelqu'un, ils ne lâchent pas... je le sais par expérience."

Toujours est-il qu'en se voyant filé par une voiture banalisée et se faisant intercepter par un agent en uniforme, il devient nerveux.

Fortier prétend qu'il a été sorti de sa voiture par un agent qui l'a empoigné par le cou; qu'il a été jeté au sol et a reçu des coups de pied; qu'il s'est fait passer les menottes sans ménagement.

Dans l'auto devant le conduire à Saint-Malachie, il soutient que trois policiers l'ont fouillé et que l'un d'eux l'a "bourassé", allant même jusqu'à le tenir immobile sur le plancher en s'asseyant sur lui.

À l'arrivée à Saint-Malachie le plaignant soutient qu'il a été poussé brusquement, passant proche de tomber en pleine face sur un perron de ciment; un agent l'aurait aussi saisi à la gorge et aurait serré.

Tout au long de l'incident, Fortier admet qu'il avait "pris les nerfs": "J'ai forcé un peu parce que je ne voulais pas qu'ils me fassent mal..." Il en voulait aux policiers et se débattait. Dans l'échauffourée, il donne des coups de pied et va même jusqu'à mordre un agent.

Après les formalités au poste, il est relâché et c'est un agent qui le ramène au garage où il récupère sa voiture. Il va prendre une bière à l'hôtel et, en route pour Vallée-Jonction, fait un accident, se retrouvant dans le fossé.

Le soir, il va voir un médecin. Celui-ci constate la présence de stries et d'éraflures de chaque côté du cou, à l'épaule, au coude et au poignet droits, ainsi qu'à un genou et à une cuisse.

Toutes des blessures à caractère superficiel, dont quelques-unes auraient pu être faites dans une collision, mais au cou et au poignet, un type de lésions donnant l'impression que c'était quelqu'un qui avait été attaqué.

## La force nécessaire

C'est l'agent Jacques Perron qui conduisait la voiture banalisée et qui a suivi celle de Gildor

## Le Mont de l'Eternel est interdit à la secte de Moïse

(D'après PC) — Roch "Moïse" Thériault et ses 11 disciples ne pourront plus résider dans leur cabane en bois rond de la forêt de Saint-Jogues après le 28 février.

C'est ce qui ressort du jugement rendu hier matin par le juge Hubert Walters de la cour supérieure qui a ainsi accueilli la requête en éviction contre la bande de "Moïse" présentée par le ministère québécois de l'Énergie et des Ressources.

En vertu d'une "convention" négociée par les requérants et les intimés, il a été entendu que dès le 1er mars, la bâtisse située dans le canton Honorat du district de Bonaventure, ainsi que les meubles et tous les biens s'y trouvant encore, deviendront la propriété de l'État sauf le caveau qui pourra être maintenu comme entrepôt à nourriture et demeurer propriété des intimés jusqu'au 30 juin prochain.

Les membres de la secte continueront d'y avoir accès jusqu'à cette date et devront le démolir au plus tard le 30 juin, à défaut de quoi le ministère de la Justice verra à le détruire aux frais des intimés et la nourriture qui s'y trouvera alors deviendra la propriété de l'État.

Selon la "convention" qu'ils ont tous signée, les 12 résidents du "Mont de l'Eternel" se sont engagés à libérer et à démolir ce caveau dès que la température le permettra et que le chemin y conduisant sera carrossable.

Le juge Walters n'a eu à entendre aucun témoin. Il a statué sur la requête en considérant le protocole rédigé conjointement par les deux parties.

Ce jugement de la cour supérieure met donc fin à l'occupation, depuis l'automne 1978, de terres de la Couronne par le groupe de "Moïse".

Thériault s'y était installé pour attendre la fin du monde qu'il prévoyait pour le mois de février suivant.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources avait tenté à cette époque d'expulser les membres de la secte, mais l'avis officiel qui leur avait été signifié alors devait demeurer sans réponse.

Cette fois, la démarche entreprise par le ministère de l'Énergie et des Ressources avait une "teneur beaucoup plus légale car elle impliquait les tribunaux", selon M. Réjean Tessier, représentant du ministère à Caplan.

## Vol au centre commercial "Les Galeries de la Capitale"

Deux magasins dans le centre commercial "Les Galeries de la Capitale", aux limites nord-ouest de la ville de Québec, ont été dévalisés par des malfaiteurs dans la nuit de mercredi à jeudi. La valeur de la marchandise volée pourrait dépasser les \$100,000.

Après avoir forcé la porte d'entrée, trois individus se sont introduits dans la boutique Gigi, un commerce de linge pour dames, et ils ont fait main basse sur des vêtements pour une valeur de \$51,000 environ.

Le butin comprenait particulièrement 25 manteaux ultra-suède à \$700 pièce, 25 costumes ultra-suède aussi à \$700 pièce et plusieurs autres manteaux en suède, en agneau et en mouton.

Le méfait a été commis vers 19h30, mercredi soir, et il a été constaté vers 9h52.

Quelques heures plus tard, soit vers minuit, une vitrine du magasin La Baie était fracassée. Des individus ont emporté plusieurs manteaux de fourrure pour une valeur de plus de \$50,000.

Fortier. Il a demandé à son confrère Michel Nadeau de l'intercepter.

Selon l'agent Perron, Fortier était fâché et a accusé la police de le harceler. Il a menacé de battre les deux agents en sortant de l'auto et c'est à ce moment que l'agent Perron l'a empoigné par le cou. Après avoir vainement tenté de le calmer, il s'est jeté à terre avec lui et a demandé à son confrère de lui passer les menottes.

Dans l'auto, l'agent Perron prend les clés de Fortier dans la poche de son pantalon.

L'agent Michel Nadeau, lui, dit que Gildor Fortier n'était pas maîtrisable, qu'il était dans une crise de folie terrible. Il demandera à un autre policier, l'agent Jocelyn Bissonnette, de venir l'aider pour le conduire au poste.

"Rendus au poste, il ne voulait pas entrer. Il a donné un coup de pied à l'agent Bissonnette. On a utilisé la force nécessaire pour le faire entrer...", témoigne le policier Nadeau.

À son arrivée, l'agent Bissonnette prend place à l'arrière de la voiture de patrouille avec Fortier. Le ton de celui-ci monte. Il se recule et donne une ruade dans l'estomac et dans les testicules du policier.

Celui-ci raconte qu'à ce moment, il l'immobilise en le retenant contre ses cuisses. C'est à ce moment que Fortier le mord à la hanche. Légèrement blessé, le policier devra prendre une semaine de congé de maladie.

Il ressort des déclarations des trois agents qu'à aucun moment Fortier n'a reçu de coups de pied comme il le prétend. Ils soutiennent également qu'ils ne l'ont pas poussé et que personne ne l'a pris à la gorge.



L'agent Jacques Perron, Me André Gaulin, l'agent Jocelyn Bissonnette (à l'arrière) et l'agent Michel Nadeau (à l'arrière), ainsi qu'un autre avocat.

la Baie  
Galeries de la Capitale

# 50%

## de rabais

### Toutes les plantes et les accessoires pour plantes!

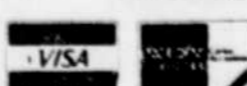
Transformez votre intérieur en un oasis de verdure avec des plantes magnifiques, maintenant à prix d'aubaines! Profitez d'un rabais de 50% sur toutes nos plantes et sur toute notre gamme d'accessoires, qui comprend des pots de tous genres, des suspensions en macramé, des supports de céramique ou de plastique, des terreaux, des fertilisants et bien d'autres choses! Ne manquez pas cette occasion verdoyante et égayer chacune des pièces de votre maison! Venez vite pour avoir le meilleur choix!

Achats en magasin seulement. Quincaillerie, rayon 781.  
En vigueur jusqu'au 30 janvier.

Votre entière satisfaction... nous la garantissons!



Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h



La Capitale à Québec 627-5922 • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160